



Contrôle technique Suite à un contrôle de police

Par **palmer**, le **02/03/2013** à **02:48**

Bonjour,

Suite à un contrôle de police, ils m'ont retenu la carte grise du véhicule pour manque de contrôle technique et remis un papier valable 7 jours .

J'avais bien fait le contrôle technique un mois avant mais n'avait pas fait la contre visite par manque d'argent pour faire les réparations demandés.

Pour récupérer la carte grise j'ai emprunté l'argent pour faire les réparations avant de la ramener au contrôle mais entre la fixation du RDV du garage et la commande des pièces et le RDV au contrôle technique, ça a pris 15 jours. Au commissariat ils ne veulent pas me rendre la carte grise sous prétexte que j'ai dépassé le délais de 7 jours et veulent envoyer le véhicule à la casse malgré que le contrôle technique soit bon et sans contre visite.

JP

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]